

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 7 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le sept mars à dix neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Jeudi 21 Février 2019

Secrétaire de séance : Madame GAUCHER Michelle

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

### Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

### Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. LAGOUARDAT Michel	suppléant de	M. LASSERRE BISCONTE Albert

### Pouvoirs :

M. LABARTHE André à M. LAURONCE Michel

### Excusés/absents :

Mme BONNEFON Catherine, M. LARCO Jean-Claude, Mme LASSALLE Marie-France, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. DEVALS Gérard, Mme GARCES Cathy, M. MIRANDE David

**Délibération N°1-07.03.19 – Participations financières des EPCI membres du SMGOAO 2019**

Monsieur CONTOU-CARRERE présente le rapport n°1.

La participation des EPCIs membres du SMGOAO se déduit comme suit :

- Des conséquences de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- De la mise en œuvre du premier programme issu du PPG
- De l'application des règles de mutualisation avec les clés de répartition associées
- Des nouvelles règles d'intervention des partenaires financiers



# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Le montant total des participations s'élève à 325 000,00 € répartis comme suit :

EPCI	Clé de répartition (%)	Montant de la participation
CCHB	86 %	279 500,00 €
CCBG	12 %	39 000,00 €
CCLO	2 %	6 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>325 000,00 €</b>

La participation est conforme aux produits communiqués aux EPCI membres et acceptés en 2018 lors de la mise en place de la taxe GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
- **VOTE** les contributions des EPCIs telles qu'indiquées ci-dessus
- **DEMANDE** aux EPCIs membres de verser leur participation issue de la taxe GEMAPI au SMGOAO

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 7 mars 2019



Le Président  
**Michel LAURONCE**

